



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/12/04**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>39</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**6 décembre 2012**

L'an deux mille douze, le 13 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle CAUVIN de la commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 6 décembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, DUGUAY, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT-COULAUD, PEROT, PAMIES, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, LAKROUF, TIXIER, PATEYRON Jean-Louis.

Mmes SPRINGER, POUGET CHAUVAT, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, COULAUD, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT.

M PRIOUL a donné procuration à M RABETEAU

Suppléants : MM DUPHOT, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mmes SALADIN, LECLERC

MM RIGAUD, MONNIER, LEFAURE, MEUNIER

**OBJET : Décision modificative n°4 – Budget Général**

↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes supplémentaires

↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➡ Ajustement du budget général

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

73925	Fonds de Péréquation des recettes fiscales (FPIC)	44 €
67441	Subvention au budget annexe « zones économiques »	761 €
		<hr/>
		805 €

⇒ Recettes

Pris sur l'excédent de fonctionnement 805 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Masbaraud Mérignat, le 13 décembre 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD